

Charte sportive

Pour les athlètes U18 et plus, et leurs parents



La présente charte, établie par le comité du Club Athlétique de Courtelary (CAC), fixe le cadre général des relations entre les athlètes, leurs parents et les entraîneurs. Elle doit permettre de garantir la cohésion du club et son bon fonctionnement, ainsi que le bien-être général de toutes et tous.

Par leur signature, tous les athlètes, leurs parents et les entraîneurs s'engagent à respecter les principes et valeurs de la charte. La charte doit permettre de définir en permanence la qualité d'engagement des signataires.

Les objectifs généraux du club

- Le CAC est une association sportive qui permet une pratique encadrée de l'athlétisme.
- En tant que club formateur, le CAC permet un apprentissage de l'athlétisme et promeut le bien-être des jeunes (épanouissement et intégration sociale).
- Le CAC participe à de nombreuses compétitions durant la saison afin de permettre aux athlètes de mesurer leurs performances et voir le fruit de leurs efforts.
- Les athlètes sont répartis dans différents groupes selon l'âge.

Les moyens de communication officiels du club

Les moyens de communication officiels avec les athlètes ou leur représentant légal est le mail. Tout changement d'adresse mail est à communiquer à l'entraîneur.

Seule l'adresse mail de l'athlète sera utilisée.

Une liste des coordonnées des entraîneurs, membres du comité et du coach J+S se trouve sur le site du CAC.

En tant qu'athlète du Club Athlétique de Courtelary, je m'engage à :

- Respecter l'ensemble des règles de la présente charte.
- Respecter les règles de la politesse, ainsi que les autres athlètes.
- Adopter un état d'esprit positif.
- Respecter le matériel du club et les installations mises à disposition (locaux, vestiaires, etc.).
- Etre présent aux entraînements et informer mon entraîneur par écrit ou de vive voix en cas d'empêchement ou de problèmes physiques.
- Sauf accord spécifique avec l'entraîneur, être ponctuel aux entraînements avec tout son matériel, y compris une boisson.
- Suivre l'intégralité de l'entraînement et informer mon entraîneur en cas de départ anticipé.
- Ecouter attentivement les directives, corrections et conseils de l'entraîneur.
- Ne pas utiliser de produits illicites (produits dopants, drogue, etc).
- Durant les compétitions, adopter un comportement sérieux et adapté à l'image du sport et du club.



Charte sportive

Pour les athlètes U18 et plus, et leurs parents



- Porter les couleurs du club aux compétitions.
- Accepter la défaite comme la victoire en respectant mes adversaires, les autres athlètes et les entraîneurs.
- Encourager les autres athlètes durant les compétitions.
- Aider au minimum à une activité importante par année, pour la vie du club (meetings internes, course des 10 Bornes, championnats, etc.).
- Participer aux compétitions auxquelles je me suis inscrit(e).
- Prendre part à l'AG annuelle.

Les parents s'engagent à :

- Se charger des trajets pour les entraînements et les compétitions.
- S'acquitter dans les délais des obligations financières de leur enfant envers le club.
- Informer le coach J+S en cas de problème particulier.
- Respecter les entraîneurs, le comité et les autres athlètes du club.
- Ne pas s'immiscer dans le travail des entraîneurs.
- Ne pas utiliser leur enfant pour combler leur propre échec sportif.
- Aider au minimum à une activité importante par année, pour la vie du club (meetings internes, course des 10 Bornes, championnats, etc.), tant que l'athlète se trouve en U18 ou U20.
- En tant que parent d'un enfant de U18 ou U20, à prendre part à l'AG annuelle.

Le club et les entraîneurs s'engagent en contrepartie à :

- Permettre aux athlètes de pratiquer l'athlétisme au sein d'une structure adéquate, affiliée à l'AJA, en suivant les recommandations J+S.
- Offrir un encadrement, des entraînements planifiés et organisés, adaptés à chaque groupe.
- Dans la mesure des disponibilités, organiser un camp d'entraînement pour les catégories dès U16, pour les athlètes assidus.
- Respecter les athlètes et les autres entraîneurs.
- Permettre aux athlètes de développer leur bien-être et leur épanouissement personnel.
- Etre présents aux entraînements; en cas d'empêchement, trouver un remplaçant.
- Fixer des objectifs pour les athlètes assidus.
- Participer aux entraînements et compétitions avec sérieux tout en gardant sa bonne humeur.
- Intégrer des connaissances d'athlétisme (technique, diététique, sécurité, condition physique, santé, formation, etc.) et les transmettre aux athlètes.



Charte sportive

Pour les athlètes U18 et plus, et leurs parents



- Tenir compte des problèmes et des difficultés que doit surmonter un athlète et adopter une certaine souplesse si nécessaire.
- Avoir un entraîneur aux compétitions annoncées et définies.

Sanctions en cas de non-respect de la charte

Tout manquement par l'athlète, ou ses parents, aux règles décrites par la présente charte fera l'objet d'une **sanction proportionnée**, que l'entraîneur communiquera après concertation avec le coach J+S, un autre entraîneur ou le comité suivant la gravité de la faute.

Sanctions possibles :

- Observations et avertissements verbaux.
- Suspension temporaire des entraînements.
- Retrait ou non renouvellement de la licence.
- Exclusion définitive du club.

En cas de violation par l'entraîneur de ses obligations, l'athlète (ou ses parents) doit informer le coach J+S, qui prendra alors les mesures nécessaires et adéquates.

Courtelary, octobre 2016

Nom et prénom de l'athlète

Signature de l'athlète

Signature d'un des parents

Signatures des entraîneurs

M. Skellern B. P...
H...

Signatures de 2 membres du Comité

J... B...

Signature du Coach J+S

G. Grosjean

Pour prendre part aux entraînements, la présente charte doit être signée par toutes les parties susmentionnées.